

**Nombre de Délégués :**

En exercice	112
Présents	57
Procurations	8
Votants	65

**DELIBERATION N°4-280624****Objet : budget général - Tarifs gobelets réutilisables manquants ou abîmés dans le cadre d'une convention de prêt**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit juin, le **comité syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", commune de Marcillac-St-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de convocation du Comité syndical : le 14 juin 2024

**Etaient présents :****POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :**

ARCHIGNAC		
BORREZE	Pierre CHEVALIER	Dominique HERMENAULT
CALVIAC EN PERIGORD	Sylvie MENARDY	
CARLUX	Jean-Claude DELHORBE	Lyse FERBER
CARSAC-AILLAC		
JAYAC	Guy ESTRUC	Timothée ZUCHER
PAULIN	Alain PERIQUOI	
PECHS-DE-L'ESPERANCE	Guy PRIESTER	
PRATS DE CARLUX	Héloïse MARADENE	Brigitte TEILLAC-PALADE
SALIGNAC-EYVIGUES	commune non représentée, délégation	spéciale installée par arrêté préfectoral
SIMEYROLS	Jean-Pierre PLANCHE	
ST CREPIN ET CARLUCET	Brigitte CAPMAS-REBOUSSOU	
ST GENIES		
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	Chantal LAVILLE
STE MONDANE	Éric BOURDET	
VEYRIGNAC	Jocelyne MANIERE	

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :**

BOUZIC	Séverine RAMOS	Odile LESCURE
CASTELNAUD LA CHAP.	Christian ARNOUIL	Jean-Philippe FARFAL
CENAC ET ST JULIEN		
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	Déborah LECLERCQ
DOMME		
FLORIMONT GAUMIER	Mathias LUCAS	
GROLEJAC	Sylvain MARTEGOUTTE	
NABIRAT		
ST AUBIN DE NABIRAT	Damien BARD	
ST CYBRANET		
ST LAURENT LA VALLEE	Lilian GILET	
ST MARTIAL DE NABIRAT	Hervé MENARDIE	
ST POMPON		
VEYRINES DE DOMME	Jean-Pascal FARINA	

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE FORET BESSEDE :**

ALLAS LES MINES	Sylvain BRULEY	
CASTELS ET BEZENAC	Hervé CARVES	
MEYRALS	Éric HAUTESERRE	Joël LE CORRE

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :**

AUBAS	Jean-Marie DESCAMP	
COLY-ST AMAND	Jean-Louis BREUIL	
FANLAC		
LA CHAPELLE AUBAREIL	Catherine BERTHELOT	
LES FARGES	Philippe LAVIEVILLE	
MONTIGNAC	Michel BOSREDON	
PEYZAC LE MOUSTIER		
SERGEAC	Pierrette BLEMONT	
ST LEON SUR VEZERE	Gé KUSTERS	
THONAC		
VALOJOUXX	Jean-Pierre MEGE	Odile ROUX

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :**

BEYNAC et CAZENAC	Serge PARRE	Jacques TUNEU
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT	Christine LASCOMBE
MARCILLAC ST QUENTIN	Michel ANDRE	
MARQUAY		
PROISSANS	Patrick CROUZILLE	
SARLAT-LA CANEDA	Marlies CABANEL	Jean-Jacques ALBIE
ST ANDRE-ALLAS	Céline DUVAL	
ST VINCENT DE COSSE	Nathalie BALLERAND	Christine DANGREMONT
ST VINCENT LE PALUEL	Eric ALARD	
STE NATHALENE		
TAMNIES	Marc PONS	
VEZAC	Sylvie DELBARY	
VITRAC	Daniel CHAZARAIN	

**Excusés :**

Mme Jacqueline JOUANEL (*Meyrals*), Mme Sylvie JESINGHAUS (*Marquay*), Mme Nathalie GLEMAREC (*Marquay*), Mme Christine DESMOULINS (*Nabirat*), Mme Marion CHAPUT (*St Geniès*), M. Charles MOLINA (*St Geniès*), Patrick LE MELLEDO (*Thonac*).

**Procurations :**

M. Yves GAROUTY (*Allas-les-Mines*) donne procuration à Sylvain BRULEY (*Allas-les-Mines*) ;  
Mme Elisa COUSIN (*Aubas*) donne procuration à Jean-Marie DESCAMP (*Aubas*) ;  
M. Sébastien FRIT (*La-Chapelle-Aubareil*) donne procuration à Mme Catherine BERTHELOT (*La-Chapelle-Aubareil*) ;  
M. Gérard VIELLE (*Pechs-de-l'Espérance*) donne procuration à M. Guy PRIESTER (*Pechs-de-l'Espérance*) ;  
M. Gérard TEILLAC (*Saint-Crépin-et-Carlucet*) donne procuration à Mme Brigitte CAPMAS-REBOUISSOU (*Saint-Crépin-et-Carlucet*) ;  
M. François DEFONTAINE (*Saint-Martial-de-Nabirat*) donne procuration à M. Hervé MENARDIE (*Saint-Martial-de-Nabirat*) ;  
M. Cyril CERF (*Thonac*) donne procuration à Mme Pierrette BLEMONT (*Sergeac*) ;  
M. Christian ROBLES (*Vézac*) donne procuration à Mme Sylvie DELBARY (*Vézac*) ;

Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-La Canéda*) a été élue secrétaire de séance.

Le Président rappelle au comité syndical que la délibération n° 14-25/09/2020 en date du 25 septembre 2020 déterminait les modalités de prêt des gobelets réutilisables (convention et tarifs).

Considérant la délibération n°15-220324 en date du 22 mars 2024 portant sur les tarifs de l'exercice en cours, il est nécessaire de la compléter avec le tarif des gobelets réutilisables manquants ou abimés dans le cadre d'un prêt par convention.

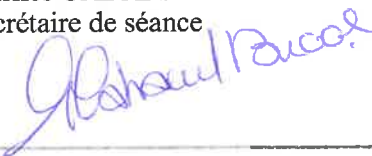
Vu l'avis du Bureau syndical en date du 24/06/2024,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONFIRME** le tarif net applicable pour l'exercice budgétaire 2024 de gobelets réutilisables, manquants ou abimés dans le cadre d'une convention de prêt soit 1 Euro par gobelet,
- **DIT** que les crédits sont inscrits en recettes de fonctionnement du budget général du SICTOM du Périgord noir.

Fait à Marcillac-Saint-Quentin, le 28 juin 2024.

Marlies CABANEL  
Secrétaire de séance



Jérôme PEYRAT  
Président



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services de l'Etat.